

---

**Règlement numéro 669 modifiant le  
règlement de zonage numéro 614 afin de  
modifier la zone R-14**

---

**Considérant que** le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage numéro 614 pour l'ensemble de son territoire ;

**Considérant que** le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier le règlement le règlement de zonage numéro 614 afin modifier la zone R-14 ;

**Considérant qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage numéro 614 ;

**Considérant qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

**Considérant que** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** le présent règlement numéro 669, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2**

Le présent règlement porte le numéro 669 et s'intitule « Règlement numéro 669, modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de modifier la zone R-14 ».

**Article 3**

Le règlement de zonage numéro 614 est amendé à l'annexe 1, afin de modifier la zone R-14 au Plan de zonage.

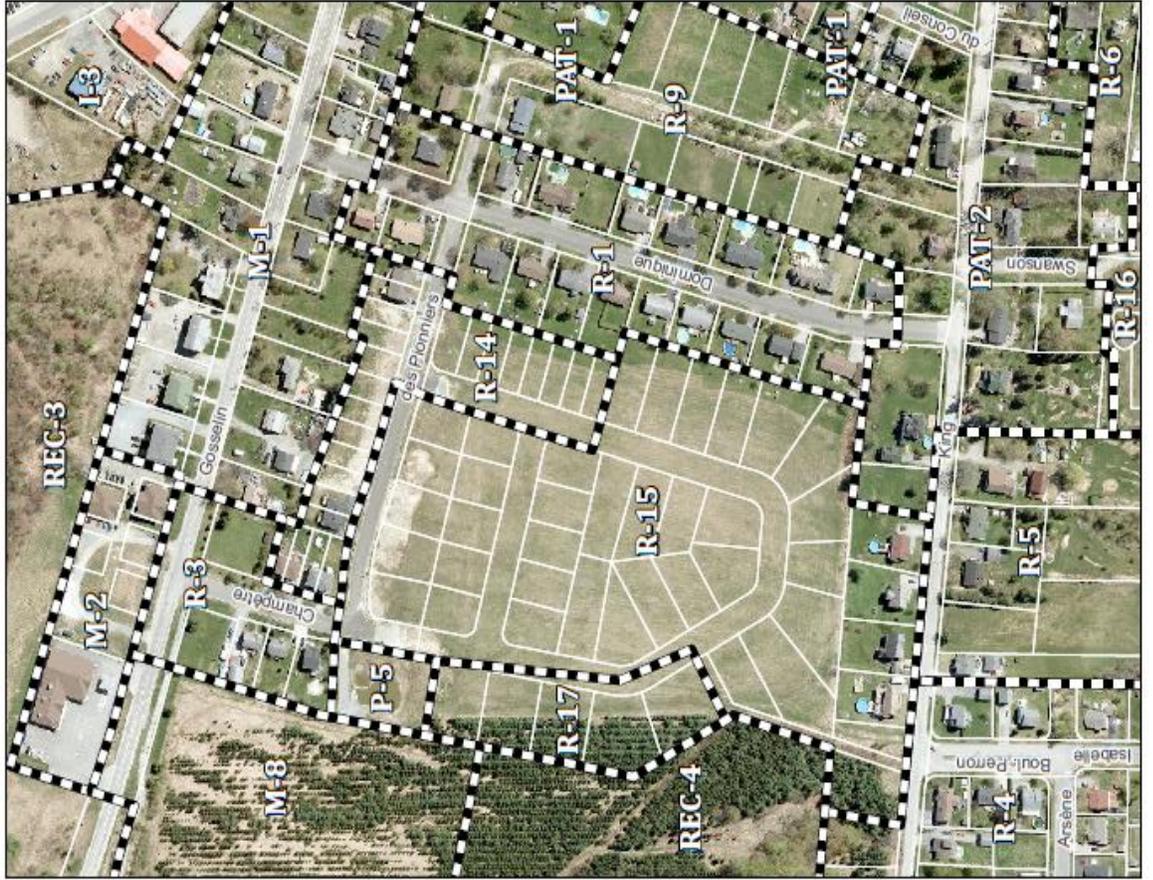
Le tout tel que démontré à l'annexe A du présent règlement.

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Annexe A - Plan de zonage modifié**

Situation actuelle  
(Annexe 1 du règlement de zonage.)



Situation proposée  
(Annexe 1 du règlement de zonage.)

